



Service juridique

Le 6 mars 2024

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

**Règlement d'emprunt 782**

**Règlement d'emprunt 782 décrétant l'acquisition d'immeubles assujettis au droit de préemption**

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 5 mars 2024, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 782 est de **4608** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **472** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **174**.

Je déclare que le règlement d'emprunt 782 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel

Greffier-trésorier adjoint